

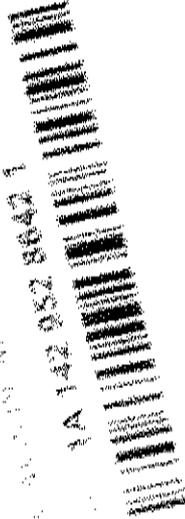






RECOMMANDÉ

RECOMMANDÉ



1A 142 952 8642 1

LR 5,10 EUR

LETTRE RECOMMANDÉE  
Régularisé

COUR D'APPEL DE

BRUXELLES

TRIBUNAL DE 1<sup>ère</sup> INSTANCE

1000 BRUXELLES

1000 BRUXELLES

SP.000 6

Lorsque nous avons été autorisés à rentrer dans la salle, l'Audience n'a pas été ouverte et aucune affaire n'a été appelée, **l'appel des causes n'a pas eu lieu** ??? ... !!!

Monsieur SAMBA SAMBELIQUE s'est précité devant le Magistrat, accompagné de sa consœur qui semblait être le Conseil du contradicteur de Monsieur René FORNEY !!!

Monsieur René FORNEY, très respectueusement, a demandé au Magistrat s'il s'agissait de son affaire, en effet, il convient de rappeler qu'aucune affaire n'avait été appelée, au mépris du formalisme à respecter, et dont le Magistrat est le garant !!!

Le Magistrat n'a pas répondu à Monsieur René FORNEY, le priant de quitter la salle .....

Monsieur René FORNEY a tenté vainement d'expliquer au Magistrat qu'il n'avait pas pu verser ses écritures et pièces .... **et solliciter qu'il soit établi une note d'Audience** ...

Le Magistrat n'a toujours pas répondu à Monsieur René FORNEY .....

**Et c'est dans ces conditions, que sont intervenus les débordements que l'on connaît** .....

Je me suis rendu, au service de sécurité du Tribunal de Grande Instance de Grenoble, aux fins qu'il soit à titre conservatoire, matérialisé ma présence, **ce qui m'a été refusé** .....

J'ai réitéré dans la foulée, ma demande, **en vain**, au Greffe Central du TGI (accueil à gauche de l'entrée principale) ....

**Le greffe a également refusé de prendre une missive, à l'attention de Monsieur le 1<sup>er</sup> Président de la Cour d'Appel** ...

J'ai appris par la suite que Monsieur René FORNEY, faisait l'objet d'une garde à vue, toutefois et il convient de le préciser, **je n'en connaissais pas l'objet**.

**Le Jeudi 10 Novembre 2016, à 13h39, j'ai téléphoné à la Police de Grenoble, au 04.76.60.42.58, la communication a duré 4,12 minutes.**

J'ai exposé la situation à une personne, se présentant étant Madame Catherine MICHEL, Brigadière de Police, en fonction à Grenoble ...

Cette personne me confirme être en charge de Monsieur René FORNEY ...

Je fais connaître à cette personne, ma qualité de témoin des faits survenus à l'Audience Civile du TGI de Grenoble, le 07 Novembre 2016, et que j'entendais, revendiquer cet état, être au besoin entendu, et être cité à la procédure, dans l'alternative où il pouvait être fait grief à Monsieur René FORNEY de faits dont j'aurais été témoin, à l'Audience précitée ....

Ce à quoi, **il m'a été répondu que le Magistrat instructeur sera informé de ma démarche** .....

**Le lendemain, le 11 Novembre à 14h22, j'ai réitéré dans les mêmes formes, ma démarche auprès des services de Police de Grenoble.**

2017 JAN 25  
2/3